

**Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :**

**Objet : Débat d'orientations budgétaires – année 2015**

Séance du 12 février 2015

Convocation du 6 février 2015

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille quinze, le douze février à 19 h 38 les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le six février se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122, rue Houdan

Etaient présents : M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, MM. Jean-Philippe Allardi, Francis Brunelle, Mme Florence Presson, M. Patrice Pattée, Mme Isabelle Drancy, MM. Philippe Tastes, Jean-Louis Oheix, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Bruno Philippe, Mme Claire Vigneron, M. Jean-Pierre Riotton, Mmes Liza Magri, Pauline Schmidt, M. Othmane Khaoua, Mme Claire Beillard-Boudada, M. Timothé Lefebvre, Mme Catherine Arnould, M. Benjamin Lanier, Mme Sophie Ganne-Moison, MM. Hachem Alaoui-Benhachem, Jean-Jacques Campan, Hervé Douceron, Mme Claude Debon

Etaient représentés :

Mme Sylvie Bléry-Touchet par Mme Isabelle Drancy,  
Mme Monique Pourcelot par M. Philippe Laurent,  
Mme Sakina Bohu par M. Jean-Philippe Allardi,  
M. Thibault Hennion par Mme Pauline Schmidt,  
M. Christian Lancrenon par M. Jean-Jacques Campan

Etaient excusés :

M. Thierry Legros,  
M. Xavier Tamby,  
Mme Catherine Lequeux

Secrétaire de séance :

M. Timothé Lefebvre

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

**Séance du 12 février 2015**

**OBJET : Débat d'orientations budgétaires – année 2015**

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Isabelle Drancy,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-29, L. 1111-2  
et L 2312-1,

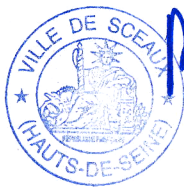
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

PREND acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour l'année 2015.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire



*Muriel L...*